

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 12 décembre 2019**  
**Rapporteur :**  
**Monsieur Philippe CALVEZ**

**N° 38**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 17/12/2019
- la transmission au contrôle de légalité le : 17/12/2019 (accusé de réception du 17/12/2019)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération*

*44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Avenant à la convention entre la ville de Quimper  
et l'association Cezam Sud-Finistère**

**Il est proposé de prolonger jusqu'au 31 décembre 2020, la convention signée entre la ville de Quimper et l'association Cezam Sud-Finistère, pour la mise en œuvre d'un dispositif de soutien à l'accès à la culture des personnes les plus démunies.**

\*\*\*

La ville de Quimper et l'association Cezam Sud-Finistère ont noué depuis de nombreuses années un partenariat destiné à favoriser l'accès à la culture des personnes les plus démunies par la mise en place d'un dispositif de passeports culturels permettant des réductions tarifaires pour l'achat de billets de spectacles ou de cinéma.

La convention signée à cette fin entre la ville et Cezam Sud-Finistère arrivera à expiration le 31 décembre 2019.

\*\*\*

Afin de permettre la poursuite de cette action sur l'année 2020, après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire à signer un avenant de prolongation de ce dispositif jusqu'au 31 décembre 2020.